



# Assemblée générale

Distr. générale  
20 octobre 2014  
Français  
Original : anglais

---

## Comité pour l'exercice des droits inaliénables du peuple palestinien

### Compte rendu analytique de la 364<sup>e</sup> séance

Tenue au Siège, à New York, le vendredi 3 octobre 2014, à 10 heures

*Président provisoire* : M. Feltman . . . . . (Secrétaire général adjoint aux affaires politiques)

*Président* : M. Seck . . . . . (Sénégal)

## Sommaire

Adoption de l'ordre du jour

Élection du Président du Comité

Hommage à la mémoire d'Ibra Deguene Ka, ancien Président du Comité

Situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et faits nouveaux intervenus dans le processus politique

Examen du projet de rapport du Comité à l'Assemblée générale

Questions diverses

---

Le présent compte rendu est sujet à rectifications.

Celles-ci doivent être rédigées l'une des langues de travail. Elles doivent être présentées dans un mémorandum, portées sur un exemplaire du compte rendu et adressées dès que possible au Chef du Groupe du contrôle des documents ([srcorrections@un.org](mailto:srcorrections@un.org)).

Les comptes rendus rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents (<http://documents.un.org>).

14-62034X (F)



Merci de recycler 



*La séance est ouverte à 10 h 10.*

### **Adoption de l'ordre du jour**

1. *L'ordre du jour est adopté.*

### **Élection du Président du Comité**

2. **Le Président provisoire** invite le Comité à examiner la présentation des candidatures au poste de Président du Comité.

3. **M. Emvula** (Namibie) propose la candidature de M. Seck (Sénégal) au poste de Président du Comité.

4. **M<sup>me</sup> Rubiales de Chamorro** (Nicaragua) appuie cette candidature.

5. *M. Seck (Sénégal) est élu par acclamation.*

6. *M. Seck (Sénégal) assume la présidence.*

7. **Le Président** se félicite du rôle joué par l'Organisation des Nations Unies depuis sa création en tant que catalyseur des efforts internationaux de promotion du dialogue entre les Israéliens et les Palestiniens. Toutefois, malgré ces efforts, la situation politique et les conditions de sécurité dans le territoire palestinien occupé continuent de se détériorer. En effet, la bande de Gaza vient de connaître l'un des étés les plus meurtriers de son histoire, ce qui est d'autant plus déplorable que l'année 2014 a été désignée Année internationale de solidarité avec le peuple palestinien. La politique de colonisation et de judaïsation d'Al Qods menée actuellement par Israël et le blocus de la bande de Gaza, des mesures unilatérales qui vont à l'encontre du droit international et des résolutions pertinentes de l'Assemblée générale et du Conseil de sécurité, sont inacceptables et Israël doit y renoncer. De plus, des milliers de prisonniers palestiniens sont toujours détenus illégalement dans les prisons israéliennes et des millions de réfugiés palestiniens ont perdu leurs foyers et leurs biens.

8. Le Comité continue de jouer un rôle important de sensibilisation de l'opinion internationale aux droits inaliénables du peuple palestinien. Seule une action collective peut contraindre Israël, puissance occupante, à s'acquitter de ses obligations en vertu du droit international. Il appelle la communauté internationale à adopter des mesures concrètes à cette fin.

### **Hommage à la mémoire d'Ibra Deguene Ka, ancien Président du Comité**

9. *Sur l'invitation du Président, les membres du Comité observent une minute de silence.*

### **Situation dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem-Est, et faits nouveaux intervenus dans le processus politique**

10. **M. Rajasingham** (Chef du bureau de pays du Bureau de la coordination des affaires humanitaires, territoire palestinien occupé), accompagnant sa déclaration d'une projection de diapositives numériques, déclare que la préoccupation devant l'absence de protection des civils est généralisée. Lors du récent conflit dans la bande de Gaza, près de 1 500 civils palestiniens, dont plus du tiers étaient des enfants, ont été tués, et 11 000 Palestiniens ont été blessés. De plus, cinq civils ont été tués en Israël et plusieurs dizaines ont été blessés. Les violations du droit international humanitaire sont également très préoccupantes, en particulier en ce qui concerne le respect des principes de distinction et de proportionnalité et les précautions devant être prises lors des attaques. À la fin du mois d'août 2014, quelque 140 familles avaient perdu au moins trois membres de leur famille dans le même incident, pour un total de 739 morts parmi les civils. Il n'y a jamais eu autant de personnes déplacées à l'intérieur du pays depuis 1967. En effet, environ 270 000 personnes sont hébergées par l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), 30 000 vivent dans des centres d'accueil fournis par le Gouvernement et d'autres sont hébergées par des familles d'accueil. En conséquence de la crise, 100 000 personnes au total se retrouvent sans foyer et resteront probablement déplacées à l'intérieur du pays à long terme.

11. Des dommages considérables ont été causés aux biens et aux infrastructures, y compris aux maisons, aux hôpitaux et aux dispensaires, aux réseaux d'approvisionnement en eau et en électricité et aux installations des Nations Unies. Par exemple, la centrale électrique de la bande de Gaza a été bombardée à plusieurs reprises et est restée hors service pendant un certain temps. En ce moment, la pénurie de carburant contribue aux interruptions de service qui durent en moyenne 18 heures par jour. Les infrastructures d'approvisionnement en eau et d'assainissement ont terriblement souffert. Environ

12 % des puits ont été endommagés ou détruits et l'accès à l'eau courante ou au réseau municipal fait cruellement défaut. Enfin, la situation sanitaire déjà critique a été aggravée par le fait que des membres du personnel médical ont été tués ou blessés dans l'exercice de leur fonction.

12. Un appel a été lancé à la communauté internationale pour un financement à hauteur de 551,2 millions de dollars des États-Unis. Environ 1,8 million de personnes ont été touchées par la crise sévissant dans la bande de Gaza. Elles ont besoin de toute urgence de sécurité alimentaire et d'abris, mais d'autres ressources, notamment en matière d'approvisionnement en eau et d'assainissement, de santé et d'éducation, sont également nécessaires. Quoiqu'il en soit, même si l'appel a permis de recueillir des fonds, ceux-ci ne seront pas suffisants pour rétablir les conditions qui existaient dans la bande de Gaza avant le début du conflit. Des efforts énormes de reconstruction seront encore nécessaires, mais ils sont conditionnels à la levée du blocus. Dès que les Palestiniens pourront retrouver leur mode de vie, ils seront en mesure de soutenir leur économie comme par le passé.

13. **M. Wright** (Directeur de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA), New York) accueille favorablement l'exposé présenté par le Bureau de la coordination des affaires humanitaires et se déclare satisfait des rapports de situation présentés par le Bureau au cours du dernier conflit dans la bande de Gaza. Il signale que les besoins pour la reconstruction dépassent de beaucoup les prévisions initiales, car on prévoit que plus de 80 000 réfugiés auront besoin d'un soutien. De plus, 54 000 personnes encore sans abri comptent sur le soutien de l'Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient (UNRWA). Ce nombre équivaut au nombre total de personnes déplacées au cours de l'opération « Plomb durci » menée en 2008-2009. Au plus fort du récent conflit, les installations de l'UNRWA ont abrité quelque 292 000 personnes.

14. L'enlèvement des restes explosifs de guerre est une condition essentielle pour commencer la reconstruction dans la bande de Gaza. On estime que quelque 8 000 munitions non explosées ou 10 % de celles utilisées par les Forces de défense israéliennes se trouvent encore dans la bande de Gaza. Pour nettoyer

la région, le Service de lutte antimines des Nations Unies a un urgent besoin de ressources de l'ordre de 4,5 millions de dollars. Il invite les États Membres à contribuer à cette cause.

15. **M. Mansour** (Observateur de l'État de Palestine) souscrit aux appels lancés à la communauté des donateurs l'invitant à répondre aux besoins humanitaires et à détruire les engins non explosés. À la réunion qui se tiendra au Caire le 12 octobre 2014, l'Autorité palestinienne demandera 4 milliards de dollars pour reconstruire Gaza, mais ce montant s'ajoute aux besoins humanitaires immédiats. Les participants à la conférence du Caire devront se montrer généreux dans leurs promesses de financement, mais devront aussi mettre l'accent sur la volonté politique nécessaire pour la reconstruction et mettre fin de manière définitive à l'agression israélienne dans la bande de Gaza.

16. Le Gouvernement de l'État de Palestine et le Hamas se sont entendus sur la formation d'un gouvernement de consensus national pour superviser le processus de reconstruction en collaboration avec l'Organisation des Nations Unies, si bien qu'il pourrait fonctionner comme un gouvernement dans toutes les régions du territoire palestinien occupé, y compris la bande de Gaza, et dans tous les domaines des fonctions de l'État, y compris l'éducation, la santé et la reconstruction. La participation à la Conférence du Caire constituera donc une déclaration politique en faveur du gouvernement de consensus national. Des négociations sont également en cours avec les membres du Conseil de sécurité et la Troïka de la ligue des États arabes sur la rédaction d'une résolution du Conseil de sécurité établissant un calendrier en vue de mettre fin à l'occupation la plus longue de l'histoire contemporaine. De plus, un État de Palestine indépendant devrait être établi dans le cadre d'un consensus international autour d'une solution fondée sur le principe de deux États.

17. Le Comité est au premier rang de la lutte pour la justice en faveur du peuple palestinien et le Président précisera sa position devant le Conseil de sécurité. Dans un projet de résolution dont le Conseil sera saisi, qui découle d'une initiative du Président Abbas et auquel souscrivent les Ministres arabes des affaires étrangères, il est stipulé que les tentatives visant à négocier de bonne foi avec le concours du Secrétaire d'État des États-Unis, John Kerry, ont échoué en raison de l'intransigeance de la partie israélienne et du

renforcement de son occupation par l'intensification de la colonisation, envoyant ainsi un mauvais signal au public israélien. Israël devrait préparer sa population à l'arrêt de ses activités de colonisation et non à leur expansion. Israël devrait également libérer le dernier groupe de prisonniers palestiniens qui sont détenus et qui l'étaient avant même la signature des Accords d'Oslo. Israël a fermé la porte à la paix, mais l'État de Palestine cherche maintenant à la rouvrir grâce à une résolution qui engagerait Israël à participer aux négociations en vue de mettre fin à l'occupation. Si certaines parties font échec à cette initiative au Conseil de sécurité, ce sera le signe qu'elles ne souhaitent pas véritablement explorer une nouvelle avenue conduisant à la paix, faute d'avoir utilisé les outils mis à leur disposition lors des négociations qui ont eu lieu sous leurs auspices.

18. Toutefois, l'État de Palestine ne renoncera pas à la paix. Il poursuivra les initiatives à cette fin, notamment celle de devenir partie aux traités internationaux tels que le Statut de Rome de la Cour pénale internationale, afin de prouver à ceux qui nient son existence qu'il est reconnu par la communauté internationale en tant qu'État pouvant agir comme membre responsable de l'humanité. L'aide des amis de l'État de Palestine, y compris la France et la Fédération de Russie, sera également indispensable. L'État de Palestine n'abandonnera pas tant que la justice ne sera pas rendue et que l'indépendance ne sera pas réalisée.

19. **M. Eler** (Turquie) dit que le projet de rapport reflète la situation extrêmement difficile sur le terrain, en raison de la poursuite des activités de colonisation, des arrestations, du recours excessif à la force contre des civils, des raids en Cisjordanie et des attaques dans la bande de Gaza, qui compromettent les pourparlers de paix et les efforts de renforcement des institutions. Il condamne le projet visant à construire 2 600 nouvelles unités d'habitation à Jérusalem-Est. Les activités de colonisation dans le territoire palestinien occupé et d'autres actions unilatérales sont inacceptables et constituent une violation du droit international et une tentative de modification du tissu historique, culturel et religieux de la Palestine et en particulier de Jérusalem-Est. Il se félicite du récent cessez-le-feu à Gaza et espère qu'il sera respecté. L'ouverture des points de passage entre Gaza et Israël pour permettre l'entrée des matériaux de construction et des articles humanitaires devrait entraîner la suppression de toutes les restrictions imposées à

l'entrée des marchandises et des personnes dans la bande de Gaza. La Turquie a appelé à un cessez-le-feu et continuera de fournir une aide humanitaire aux Palestiniens vivant dans des conditions difficiles dans la bande de Gaza, notamment par l'intermédiaire de l'UNRWA et de l'Organisation mondiale de la santé. De plus, 123 blessés gazaouis, accompagnés des membres de leur famille, se sont rendus en Turquie pour y recevoir des soins médicaux. La Turquie suivra de près l'évolution de la situation au Conseil de sécurité en ce qui concerne le projet de résolution mentionné par le représentant de l'État de Palestine.

20. **M. Al-Budair** (Observateur de l'Arabie saoudite) déclare que sa délégation est impatiente de collaborer avec le Comité dans ses efforts pour soutenir le peuple palestinien.

21. **M. Atlasi** (Observateur du Maroc) déclare que le Maroc a toujours condamné les agressions commises par la puissance occupante israélienne contre les Palestiniens. Il a également apporté une contribution d'un montant de 5 millions de dollars sous forme d'aide et de médicaments à l'intention des Palestiniens. Sa délégation ne ménagera aucun effort pour veiller à ce que le projet de résolution présenté au Conseil de sécurité soit adopté.

#### **Examen du projet de rapport du Comité à l'Assemblée générale (A/AC.183/2014/CRP.2)**

22. **M. Grima** (Malte), Rapporteur, présente le projet de rapport du Comité à l'Assemblée générale (A/AC.183/2014/CRP.2) et rappelle que le Secrétariat, conformément à la pratique établie, continuera de mettre à jour le rapport, s'il y a lieu et en consultation avec le Rapporteur, afin de rendre compte de tous les faits nouveaux qui pourraient survenir avant que le rapport ne soit renvoyé à l'Assemblée générale.

23. **Le Président** invite le Comité à examiner le projet de rapport chapitre par chapitre.

#### *Chapitres I à VI*

24. *Les chapitres I à VI sont adoptés.*

#### *Chapitre VII*

25. **M. Munir** (Pakistan), se référant au paragraphe 90 du projet de rapport, propose d'insérer une référence à l'Organisation de Shanghai pour la coopération, la Conférence pour l'interaction et les

mesures de confiance en Asie, l'Organisation de coopération économique et l'Organisation de coopération économique du groupe des huit pays en développement après les termes « les pays du BRICS ». Ces organisations régionales devraient également être au centre de l'attention du Comité.

26. **M. Mashabane** (Afrique du Sud) déclare qu'il serait utile d'entendre la logique qui sous-tend la référence aux pays du BRICS et de déterminer dans quelle mesure une telle référence fera avancer la cause du peuple palestinien. Il ne fait aucun doute que plusieurs organisations régionales font œuvre utile en Palestine, mais il déconseille de créer un précédent qui pourrait ouvrir la porte à l'inclusion d'une longue liste d'organisations régionales dans les rapports futurs.

27. **M. Munir** (Pakistan) déclare que d'autres organisations régionales sont également importantes et qu'elles devraient être mises à contribution afin de pouvoir défendre plus vigoureusement la cause palestinienne. Les initiatives de mobilisation du Comité ne devraient pas se limiter à une ou deux organisations.

28. **M. Grieger** (Chef de la Division des droits des Palestiniens) déclare que la référence aux pays du groupe BRICS a été ajoutée comme suite à l'action menée par le Comité au cours des dernières années afin d'organiser des réunions politiques, notamment la Réunion internationale des Nations Unies à l'appui de la paix entre Israël et la Palestine, tenue en juin 2013 à Beijing. Pour 2015, le Comité a approché la Fédération de Russie et l'Inde. Des discussions avec le Brésil sont également en cours. Il propose de modifier le paragraphe 90 en insérant le membre de phrase suivant : « comme les pays du BRICS et d'autres organisations intéressées à soutenir le peuple palestinien », sous réserve d'un examen plus approfondi avec les parties intéressées et le Rapporteur.

29. **M. Uttam** (Inde) accueille avec satisfaction les vues exprimées par le représentant de l'Afrique du Sud et souscrit à l'amendement proposé par le Rapporteur, sous réserve d'un examen plus approfondi.

30. *Le chapitre VII est adopté sous réserve de la nouvelle refonte convenue.*

31. *Le projet de rapport est adopté dans son ensemble sous réserve de la nouvelle refonte convenue.*

## Questions diverses

32. **Le Président** déclare que la session du programme de formation annuel organisée à New York à l'intention du personnel du Gouvernement palestinien par la Division des droits des Palestiniens a commencé le 9 septembre 2014 avec l'arrivée de deux stagiaires venant de la Palestine. La Division, en coopération avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), a également organisé un programme de formation de trois semaines à l'intention de l'attaché diplomatique du Gouvernement palestinien. Le programme a contribué de manière significative au renforcement des capacités des institutions du Gouvernement palestinien.

33. En conclusion, il rappelle que la séance spéciale pour célébrer la Journée internationale de solidarité avec le peuple palestinien se tiendra le 24 novembre 2014 et demande aux délégations d'être représentées au niveau des ambassadeurs.

*La séance est levée à 11 h 40.*